

Compte-rendu du Conseil Municipal

Mardi 15 février 2005

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Nombre de Conseillers : en exercice : 10 présents : 9 votants : 9

L'an deux mille cinq, le 15 février, à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de leurs délibérations. La séance a été publique.

Etaient présents:

Mmes et Mrs DALONGEVILLE Fabrice, BELLONNET Pascal, JOLY Véronique, MOMMELE Françoise, SAGIE Michel, DERRICHE Sabrina , MEUNIER Francis, FRIZON Francis.

Absent et excusé : DESMET Laurent, HERBAIN Eric.

Date de convocation du Conseil Municipale : 3 février 2005.

1) Délibération pour la DUP (terrain St Mard)

2) Délibération pour heures supplémentaires pour Bruno FROMENTIN

3) Vote du Compte administratif 2004

Madame PIDEMONT Virginie, Secrétaire, présente le compte administratif 2004.

Le Compte administratif 2003 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 52 090.17 Euros et fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 20 532.61 Euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil pendant la délibération.

Le compte administratif 2004 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal Décide sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

Ligne 002 en recettes	31 557.56 Euros
-----------------------	-----------------

4) Vote des quatres taxes

Il s'agit de : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la taxe professionnelle.

5) Vote du Budget primitif 2005

La commission budget s'est réunie pour préparer le budget primitif 2005.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

Ce budget conditionne notamment les diverses subventions nécessaires à la réalisation des projets communaux. Pour 2005, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- 1) 194 459 € pour la section de fonctionnement (190 921 € en 2004)
- 2) 142 249 € pour la section d'investissement (198 505 € en 2004)

Les dépenses de fonctionnement ont été baissées et la gestion rigoureuse du budget 2004 va permettre l'autofinancement de certains projets.

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux décidés notamment :

- Travaux St Mard : 81 550.00€
- Travaux ex-Mairie : 2125.00€
- Etablissement plans des chemins communaux : 1300.00€
- Travaux logement au dessus de l'école : 2804.00€
- Travaux bureau de la Secrétaire : 2698.00€
- Travaux bureau du Maire : 3732.00€
- Travaux Eglise : 3949.00 €

Après lecture et examen des différents chapitres et articles, Véronique JOLY n'est pas tout à fait d'accord avec l'augmentation de la subvention CCAS

Sabrina Derriche, présidente du CCAS intervient afin d'apporter une réponse aux interrogations de Véronique Joly, présidente de la commission Budget sur les actions générales du CCAS. Le CCAS organise et finance avec sa subvention municipale divers projets : Le panier des anciens au moment de Noël, l'arbre de Noël des enfants de la commune non scolarisés, le repas des anciens, le repas des jeunes mis en place en juillet 2004 et les aides de secours d'urgence pour des habitants de la commune après étude en commission et toujours en liaison avec les aides des services sociaux du département ou de la sécurité sociale. L'accent est mis sur le besoin d'augmenter la subvention du CCAS de 600 euros pour 2005 afin de pouvoir financer un projet d'aide de secours à caractère "prioritaire". Ce choix d'aide a été étudié, discuté et décidé à l'unanimité par les membres de la Commission Communale d'Actions Sociales.

le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

5) Vote du compte de Gestion 2004

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004 Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004 par le Receveur, visé et certifié
- Conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) Questions diverses

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal